

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0477

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMERATION

Direction Commande publique –  
Ingénierie du Bâtiment  
Service Marchés publics  
Tél : 04 66 56 10 49  
Réf : 2025- EC- GTA

**Objet :** Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition, l'installation, le paramétrage, la formation et la maintenance d'un logiciel de gestion des temps et des activités pour la direction des ressources humaines - Communauté Alès Agglomération (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) – signature du marché et tout autre document y afférent

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

**Considérant** la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché à procédure adaptée concernant l'acquisition, l'installation, le paramétrage, la formation et la maintenance d'un logiciel de gestion des temps et des activités pour la direction des ressources humaines, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

**Considérant** que ces prestations intellectuelles constituent, conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène en raison de leurs caractéristiques propres et relèvent des familles de nomenclature suivantes :

\* la classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Nomenclature	Libellé objet principal
48000000-8	Logiciels et systèmes d'information

\* la nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé objet principal
29 6 03	Acquisition ou extension de licences de progiciels pour la gestion des ressources humaines

**Considérant** que le présent marché est un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique,

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 19 septembre 2025 sur la plateforme dématérialisée "[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)" et au BOAMP,

**Considérant** la date limite de réception des offres fixée au 10 octobre 2025 à 12h,

**Considérant** les critères de sélection des offres précisés dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
<b>1 - Prix apprécié au regard du montant € HT de la décomposition du prix global et forfaitaire servant de comparatif des offres</b> Calculé selon la formule suivante : (meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération	60.0
<b>2 - Valeur technique appréciée au regard du support d'analyse technique renseigné, du mémoire technique et de la démonstration du candidat</b>	40.0
2.1 - Couverture des besoins (temps, absences, plannings, annualisation, etc.)	15.0
2.2 - Interface intuitive, tablette/mobile, gestion multi-profil, gestion de l'organisation mutualisée	10.0
2.3 - Qualité du support / hotline / maintenance	7.0
2.4 - Programme de formation des différents profils (administrateurs, agent RH, manager)	4.0
2.5 – Moyens humains mis à disposition pour l'exécution des prestations	2.0
2.6 - Démonstration de l'application proposée	2.0

**Considérant** que 4 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS ONTOMANTICS représentée par M. Philippe BAUMANN en qualité de président - 959 rue de la Bergeresse - 45160 Olivet,
- SAS INCOTEC représentée par M. André HENTZLER en qualité de directeur général - 7 boulevard Gonthier d'Andernach - CS 40136 - 67404 Illkirch Cedex,
- HOROQUARTZ représentée par M. Thierry FETIVEAU en qualité de directeur commercial, 3 rue Christophe Colomb - 91300 Massy,
- HORIZONTAL SOFTWARE représentée par M. Franck BOUTBOUL en qualité de directeur général, 1 allée de Certèze - 38610 Gières,

**Considérant** que conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur public a analysé les offres avant les candidatures,

**Considérant** qu'au regard de l'analyse technique, juridique et financière des offres, l'acheteur public a décidé de solliciter des compléments d'information et des négociations avec les 4 opérateurs économiques,

**Considérant** que les compléments d'information et offres finales négociées devaient être remis au plus tard le 21 novembre 2025 à 12h et que les opérateurs économiques ont tous fourni leur réponse dans les délais et les conditions impartis,

**Considérant** l'analyse des offres :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 11/12/2025



ID : 030-200066918-20251211-2025\_0477-AU

CANDIDATS	INCOTEC	HOROQUARTZ	HORIZONTAL SOFTWARE	ONTOMANTICS
CRITÈRES				
Prix sur 60	56,30	60	51.60	
Sous-total sur 60	56.30	60	51.60	
Valeur technique sur 40				
Sous-critère 2.1 sur 15	14.25	13.50	12.60	
Sous-critère 2.2 sur 10	8.9	9	8	
Sous-critère 2.3 sur 7	7	7	6	
Sous-critère 2.4 sur 4	4	2	2	
Sous-critère 2.5 sur 2	2	0.5	2	
Sous-critère 2.6 sur 2	2	2	1.60	
Sous-total sur 40	38.15	34	32.20	
<b>TOTAL GLOBAL sur 100</b>	<b>94.45</b>	<b>94.00</b>	<b>83.80</b>	
<b>Classement</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Offre inappropriée</b>

**Considérant** que l'offre de la SAS ONTOMANTICS a été déclarée inappropriée car elle ne répond pas au besoin standard défini dans le CCTP,

**Considérant** qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis la candidature de l'offre économiquement la plus avantageuse,

## ARTICLE 1 :

Est retenue au titre du marché relatif à l'acquisition, l'installation, le paramétrage, la formation et la maintenance d'un logiciel de gestion des temps et des activités pour la direction des ressources humaines d'Alès Agglomération :

- la SAS INCOTEC représentée par M. André HENTZLER en qualité de directeur général - 7 boulevard Gonthier d'Andernach - CS 40136 - 67404 Illkirch Cedex pour son offre d'un montant total HT de 173 901,50 € (cent soixante-treize mille neuf cent un euros et cinquante centimes hors taxes) tel qu'il résulte de la décomposition du prix global et forfaitaire servant de comparatif des offres.

## ARTICLE 2 :

Le délai d'exécution comprenant la fourniture, l'installation, le paramétrage et la formation est de 12 mois à compter de la date de notification valant ordre de service de démarrage des prestations du marché. Les délais prévisionnels des phases d'avancement des prestations sont définis à l'article 15 du CCTP.

La maintenance pour la première année est établie pour une durée de 6 mois à compter de la date d'admission définitive des prestations. L'acheteur public souhaitant continuer la maintenance au-delà de la première année, celle-ci sera donc reconduite.

## ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

